



Syndicat du Personnel  
Banques-Assurances  
CGT Auvergne-Limousin  
Section Caisse d'Épargne

# Congés d'été et Jours RTT...

Mai 2020

## Une négociation, c'est pas ça !

Dans toute négociation, l'exigence 1<sup>ère</sup> est qu'elle soit loyale et sincère... C'est aussi à cet effet que, lors de litiges, les juges mettent en exergue ce principe.

Avec la crise sanitaire, des ordonnances ont assoupli le code du travail et autorisé que les entreprises puissent imposer dans un cadre précis des jours de Congés/RTT et c'est là l'objet de cette négociation prévue le 29 mai 2020. Il faut dire que ce thème a déjà été abordé en avril/mai, lorsque la Direction avait astreint les salariés à poser 5 jours... tout en jurant ses grands dieux que c'était sur la base du volontariat !

Pour la négociation du 29/05, un projet d'accord a été envoyé le 18/05 aux Syndicats et au CSE dont le contenu a été repris dans notre compte-rendu CSE... dont voici l'extrait :

« La Direction souhaite imposer la prise de Congés et de jours RTT.

- Pour les CP : la Direction fixera 5 jours sur la période du 15 juin au 31 août après échange avec la hiérarchie. Elle en informera les salariés sous un délai de prévenance d'au moins 5 jours.

Si des CP ont déjà été posés et acceptés, ils ne sont pas annulables. Les dates pourraient cependant être modifiées par l'Entreprise sous un délai de prévenance d'au moins 14 jours calendaires.

- Pour les RTT : la hiérarchie fixera les dates de jours de repos des salariés qui en disposent pour la période allant du 15 juin au 31 août, sachant que 7 jours de repos devront avoir été posés entre le 1 janvier et le 31 août. Les salariés seront informés des dates ainsi définies moyennant le respect d'un délai de 7 jours calendaires.

A noter que des fermetures estivales doivent intervenir et que la planification des CP/RTT se fera prioritairement sur les périodes de fermeture. »

C'est donc avec une très désagréable et sidérante surprise que nous voyons fleurir ci et là, mails ou injonctions téléphoniques émanant de la hiérarchie intermédiaire demandant à leurs équipes de programmer 20 jours de congés pour juillet et août... et ce avant le vendredi 29 ! Et le message d'indiquer que la communication officielle restait à venir... On est loin du projet envoyé aux élus !

→ Bel exemple du dialogue social tant vanté en CEPAL !



- Quid des questions en suspens : quelles fermetures de sites et quand ?
- Quid de la prolongation sur septembre évoquée en CSE ? Des locations retenues, voire déjà payées ? Des gardes alternées ? De l'épargne-temps pour la fin de carrière ? Etc...

Tant de sujets cruciaux avant d'aller plus loin avec un éventuel accord !

## Loyauté, sincérité... où êtes-vous ?

Dans d'autres Caisses, l'intelligence et la souplesse ont su raison garder, d'autant que les chiffres relatifs aux jours posés sur la période estivale, septembre compris, se sont avérés identiques à ceux des années précédentes. La contrainte de poser des jours a même parfois été assouplie...

Vos délégués syndicaux SPBA/CGT  
Franck PEYROT, Eric MAHIDDINE, Alain BARASINSKI.